

## Séance du 24 juin 2013

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Gilles TANDEO, Maire.

**Présents:** - M. TANDEO Gilles - M. GRALL Renaud - M. POULIQUEN Gérard - M. GRALL Olivier - Mme INIZAN Sylvia - Mme LE BEUL Kristelle - Mme GUENAN Hélène

**Excusées :** RANNOU Françoise - GIRAULT Christelle.

Monsieur GRALL Renaud a été élu secrétaire de séance.

### **Subventions 2013 :**

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition des différentes subventions. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de les répartir de la manière suivante :

- Centre Communal d' Action Sociale - SAINT ELOY	945.00 E
- Comité d' Animation - SAINT ELOY	500.00 E
- Amicale des Retraités - SAINT ELOY	150.00 E
- Association des Anciens Combattants - SAINT ELOY	70.00 E
- Amicale des Maires du canton de DAOULAS	25.00 E
- Ass. agréée pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique - DAOULAS	31.00 E
- Société de chasse « l' Armoricaine »	25.00 E
- Banque alimentaire du Finistère - QUIMPER	25.00 E
- Secours Populaire - Comité du canton de DAOULAS	25.00 E
- Croix Rouge Française - Landerneau	25.00 E
- Aides Armor - Bretagne Atlantique BREST	25.00 E
- AFDI (aide au tiers monde)	25.00 E
- APF 29 (Association des Paralysés de France)	25.00 E
- FNATH Landerneau (accidentés de la vie)	25.00 E
- Musik An Arvorig - St Eloy	25.00 E
- Association France Alzheimer - Finistère	25.00 E
- Entraide cancer - Finistère	25.00 E
- Amicale pour le don du sang - Daoulas	25.00 E
- ADAPEI du Finistère	25.00 E
- SOS Amitié - BREST	25.00 E
- Association des laryngectomisés et mutilés de la voix	25.00 E
- NAFSEP (sclérosés en plaques)	25.00 E
- Visite des malades dans les établissements hospitaliers	25.00 E
- Enfance et partage - Quimper	25.00 E
- Les restos du coeur - Finistère	25.00 E
- PEP 29 - Finistère	25.00 E
- Agriculteurs des bassins voisins de l'Elorn	25.00 E
- Solidarité paysans du Finistère	25.00 E
- Eaux et rivières de Bretagne	25.00 E
- Bibliothèque sonore - QUIMPER	25.00 E
- Alcool assistance	25.00 E
- Dourdon - LANDERNEAU	25.00 E
- Association Uni Sons - Loperhet	25.00 E
- Relais Travail	25.00 E
- AFM	25.00 E
- Kevrenn An Arvorig	25.00 E
- Foyer socio-éducatif de Coat-Mez	25.00 E
- Handball Ploudiry Sizun	40.00 E
- Comité départemental de la Résistance et de la Déportation	25.00 E
- Centre d' Information sur les Droits des Femmes et des Familles	25.00 E
- Secours catholique du Finistère	25.00 E
- Judo Club du Canton de Daoulas	40.00 E

- APEDYS du Finistère (ass parents d'enfants dyslexiques et adultes dyslexiques)	25.00 E
- Association Rêves de clown	25.00 E
<b>Total :</b>	<b>2701.00 E</b>

**Rénovation du réseau d'eau (secteur Fresbuzec) :**

Dans le cadre de la rénovation du réseau d'eau à l'ouest de la commune, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la prolongation de ce réseau sur 401 m en remontant vers Fresbuzec. L'entreprise DIVERRES qui a déjà réalisé les travaux précédents se propose d'effectuer cette nouvelle partie pour la somme de 8 307.71 € H.T

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité pour la prolongation de ce réseau et autorise le Maire à choisir l'entreprise DIVERRES pour effectuer ces travaux.

**Budget communal : décision modificative**

Le conseil municipal,

Afin d'ajuster l'équilibre des opérations d'ordre décide, à l'unanimité, de modifier le budget de la façon suivante :

**INVESTISSEMENT**

Comptes	Recettes supplémentaires
2802	900
28088	1100

**Budget du service des eaux : décision modificative**

Le conseil municipal,

Vu l'absence de crédit au compte 6742

Décide, à l'unanimité, de modifier le budget de ce service de la manière suivante :

Comptes	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6061		800
6742	800	

**Mobilier de la bibliothèque :**

Dans le cadre d'achat de mobilier pour la bibliothèque trois fournisseurs ont été consultés.

Lors de sa réunion du lundi 27 mai 2013, la commission des bâtiments communaux a porté son choix sur l'offre de l'UGAP pour la somme de 6 411.32 HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

**Nettoyage des murs extérieurs de l'église et du clocher :**

Compte tenu de l'état des murs extérieurs et du clocher de l'église il a été demandé à plusieurs entreprises d'effectuer des devis pour son nettoyage.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à choisir l'entreprise la mieux disante pour effectuer ces travaux.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à choisir l'entreprise la mieux disante pour effectuer ces travaux.

**Reconstruction du terrain de tennis :**

Le terrain de tennis communal est en mauvais état et n'est plus praticable. Des travaux de régénération du revêtement du court de tennis et un changement total de la clôture sont nécessaires.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à choisir l'entreprise la mieux disante pour effectuer ces travaux de reconstruction.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**Vente de terrain dépendant du domaine public :**

La commune est propriétaire d'un terrain de 110 m<sup>2</sup> situé route de l'Armor à proximité des parcelles cadastrées à la section AB sous les numéros 57, 58 et 60.

Ce bien n'étant pas destiné à un usage particulier d'intérêt communal et son entretien mobilisant régulièrement l'agent technique, le principe de sa cession est envisagé.

Suite au souhait de certains riverains d'en faire l'acquisition, le Maire propose de déclasser le terrain en vue de le faire passer dans le domaine privé communal, procédure préalable aux opérations de vente le cas échéant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser le bien précité et autorise le Maire à effectuer les démarches préalables à sa cession.

**Création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre de l'intégration directe :**

Monsieur LE ROY René, seul fonctionnaire territorial employé par la commune dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux effectuait à la fois des tâches administratives et techniques. Suite à la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe occupé par la nouvelle secrétaire de mairie, monsieur LE ROY n'effectuant, à terme que des travaux techniques, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, via la procédure d'intégration directe dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition qui devra faire l'objet d'une déclaration au Centre de Gestion du Finistère, chargé de la publicité des offres d'emplois.

**Avis du conseil municipal sur l'enquête publique « installation classée pour la protection de l'environnement » :**

Dans le cadre de la demande présentée par l'EARL LE MENN/EARL KERGADEC pour l'extension de son élevage porcin au lieu-dit « Falzou Creis » sur la commune de SIZUN et la mise à jour des conditions d'exploitation de l'élevage porcin situé au lieu-dit Kergadec à HANVEC, une enquête publique d'un mois a lieu du 6 juin au 6 juillet 2013.

En application de l'article R512-20 du code de l'environnement, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis concernant cette enquête publique prévue par la réglementation sur les installations classées.

Le Conseil Municipal par six voix pour et une abstention, décide de donner un avis favorable à cette enquête publique.